



### www.ramq.gouv.qc.ca

251

À l'intention des médecins omnipraticiens

23 janvier 2013

# Versement de forfaits et de primes en janvier 2013

La Régie procédera en janvier 2013 aux versements trimestriels du forfait annuel de prise en charge et de suivi de la clientèle vulnérable, de la prime de responsabilité, de la prime horaire de soutien aux services de première ligne en santé publique et de la prime de santé au travail. Le versement trimestriel du forfait annuel et les primes seront versés pour le quatrième trimestre de 2012. Dans la présente infolettre, nous vous informons des dates de versement de ces différentes sommes.

## 1. Forfait annuel de prise en charge et de suivi de la clientèle vulnérable

Le versement trimestriel du forfait annuel de prise en charge et de suivi de la clientèle vulnérable pour le quatrième trimestre de 2012 figurera à l'état de compte du 28 janvier 2013.

### 2. Versement des primes

Le prochain versement trimestriel des primes de responsabilité, des primes horaires de soutien aux services de première ligne en santé publique et des primes de santé au travail figurera à l'état de compte du :

- O 25 janvier 2013 pour les médecins à honoraires fixes;
- 28 janvier 2013 pour les médecins à tarif horaire.

#### 3. État de situation

Nous vous rappelons qu'il est possible pour les médecins de recevoir gratuitement, sur demande, un état de situation détaillant les forfaits ou les primes versés pour une période donnée. Votre demande doit préciser le type de forfait ou de prime ainsi que la période visée. Elle doit porter uniquement sur des forfaits ou des primes déjà versés. Pour en faire la demande, veuillez communiquer avec le Centre d'assistance aux professionnels à l'adresse suivante : <a href="mailto:services.professionnels@ramq.gouv.qc.ca">services.professionnels@ramq.gouv.qc.ca</a>.